

Saint-Brieuc, le 9 OCT. 2014



Vélo Utile
A l'attention de Elise GARNIER
20, Le Boisveloup
22440 TREMUSON

Objet : Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) - courrier en date du 22 juillet 2014

Mesdames, Messieurs,

Saint Brieuc Agglomération prend bien note de votre courrier cité en objet et vous en remercie. Afin de continuer à échanger dans les meilleures conditions et comme les services vous l'ont dit lors de votre rencontre le 27 juin 2014, je joins à ce courrier une présentation de l'Avant Projet (AVP) des aménagements prévus sur les espaces publics du futur Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de St Brieuc.

Un des objectifs de ces futurs aménagements est bien d'améliorer la desserte de la gare pour les vélos, en travaillant sur des aménagements cyclables de qualité et la mise en place de stationnements sécurisés. Je ne peux que vous approuver lorsque vous dites que "l'accès à notre territoire à vélo est indispensable et la gare est un point central".

L'agglomération reste donc ouverte à vos suggestions sur ces thématiques, sur la base de l'Avant Projet, qui comme son nom l'indique peut encore évoluer même si les grands principes sont là. Pour accompagner votre analyse, je me permets de revenir sur plusieurs points que vous soulevez dans votre courrier :

- je pense que comme le préconise nos services mais aussi des organismes comme le CERTU, sur le boulevard Carnot, l'aménagement de bandes cyclables permet, entre autre, de mieux gérer les problématiques des intersections et de la desserte de l'ensemble du boulevard (qui accueille une école, des commerces et des habitations). Pour les cyclistes "les moins avertis", comme vous les appelez, un cheminement est possible à l'intérieur de la zone occupée actuellement par le Sernam et qui sera aménagée de manière qualitative demain. Notez qu'il est d'ores et déjà prévu d'élargir les bandes cyclables par rapport à leur taille présentée dans l'AVP.
- sur la question des accès aux trains, les ascenseurs prévus en AVP sont de "type 2" ; les cabines font donc 1.4m sur 1.1m. Suite à la réunion publique du 1^{er} juillet 2014, nous réfléchissons à la mise en place d'ascenseurs de type 3 (1.4*2m²) sans qu'aucune décision ne soit prise aujourd'hui (cette éventuelle modification a un impact financier non négligeable).

- sur la question des accès aux trains toujours, nous sommes d'accord pour dire que les ascenseurs ne doivent pas demeurer l'unique solution pour les vélos. Des "goulottes" d'accès à la passerelle sont déjà prévues ; nous suivrons de près le projet de notre partenaire Réseaux Ferrés de France (RFF) pour qu'il intègre si possible le même type d'équipement sur les escaliers du passage souterrain.
- Enfin, il est bien prévu un parking sécurisé de 40 places au Sud de la gare pour les vélos. Le dimensionnement du même type de parking côté Nord n'est pas encore arrêté mais devrait être supérieur. Je vous suis enfin lorsque vous dites qu'il serait intéressant de prévoir une extension possible à moyen terme si le besoin s'en fait sentir.

Sur la base de ces quelques précisions, je vous laisse prendre connaissance de notre AVP et me tiens avec mes services à votre disposition pour en échanger.

En vous remerciant encore pour l'intérêt que vous portez à ce projet de manière plus générale au devenir de notre agglomération,

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour Le Président de Saint-Brieuc Agglomération
La Vice-Présidente

Marie-Claire DIOURON